

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

## RÈGLEMENT NUMÉRO 495-2023 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce seizième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général/greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : <a href="www.st-felix-de-valois.com">www.st-felix-de-valois.com</a>, entre 11 h et 13 h, le seizième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

Jeannoé Lamontagne

Directeur général/greffier-trésorier